

Industrie Habillement : Bientôt un affichage environnemental

Dossier de la rédaction de H2o
December 2024

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition Écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, a annoncé depuis l'Institut français de la mode, le lancement de la consultation publique sur les textes instituant l'affichage d'un coût environnemental pour les vêtements et produits textiles d'habillement. Prévu par la loi Climat et Résilience de 2021, l'affichage du coût environnemental des vêtements vise à mieux informer les citoyens sur l'impact climatique des produits textiles qu'ils achètent.

L'industrie textile représente 8 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial [et d'importantes consommations d'eau]. Les points d'impact sont calculés à partir de 16 critères européens, complétés par 3 critères français qui permettent de prendre en compte la pollution microplastique, les conditions de fin de vie du produit, et la durabilité non-physique (largeur de gamme, incitation à la réparation, traçabilité des étapes de fabrication).

Le logo affiché sera :

Consultation publique

À